

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 26 juin 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Catherine PILA - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Roland GIBERTI représenté par Patrick GHIGONETTO - Didier REAULT représenté par David GALTIER - Michel ROUX représenté par Amapola VENTRON - David YTIER représenté par Pascal MONTECOT.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO - Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FBPA-013-17796/25/BM

**■ Approbation d'une convention relative à une subvention de fonctionnement spécifique attribuée à l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique pour le dispositif "Le Passage des entrepreneuses" au titre de l'exercice 2025 - MGDIS n°10242
135467**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole met en œuvre une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes (FH), selon une approche intégrée. Dans cette dynamique, elle est signataire de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale et a adopté un Plan métropolitain en faveur de l'égalité FH 2024-2026. Celui-ci définit la stratégie envisagée, notamment à travers les politiques publiques menées sur le territoire et le subventionnement associatif.

La Métropole Aix-Marseille-Provence entend ainsi établir des partenariats avec toute personne physique ou morale dont les actions et projets contribuent aux objectifs de sa politique intégrée en faveur de l'égalité FH et plus précisément aux objectifs du Plan 2024-2026.

Présentation de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE)

L'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Économique) est une association reconnue d'utilité publique qui accompagne et finance les personnes n'ayant pas accès au crédit bancaire classique, notamment les chômeurs, les allocataires des minima sociaux et les travailleurs précaires, pour créer leur propre entreprise. Elle propose du microcrédit, ainsi qu'un accompagnement personnalisé (formations, conseils, appui au montage de projet). Présente partout en France, l'ADIE défend l'idée que tout le monde peut entreprendre, même sans capital, diplôme ou réseau.

Présentation de l'action « Le Passage des entrepreneuses »

Le présent rapport vise à soutenir le dispositif « Le Passage des entrepreneuses » à Aix-en-Provence, lieu d'inspiration et d'entraide dédié aux femmes qui souhaitent créer ou développer une entreprise. Ce lieu de 150 m² est spécifiquement dédié à l'entrepreneuriat féminin. Il vise à lever les freins identifiés par l'ADIE et ses bénéficiaires (accès au financement, isolement, charge mentale, sexisme, etc.) en proposant un accompagnement renforcé et un espace de travail bienveillant et coopératif.

Le Passage met à disposition des espaces de travail (co-working, bureaux, salle de shooting photo), un programme d'ateliers (professionnels et de développement personnel), des permanences de partenaires (techniques, psychologues), et des événements de mise en réseau.

L'objectif principal de l'action est de favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes par le développement économique des femmes éloignées de l'emploi, en particulier celles issues des quartiers prioritaires. En 2025, l'ADIE vise l'accompagnement de 40 femmes dont au moins la moitié créera son activité.

Le coût total de l'action est de 67 850 €.

Conformément à la délibération FBPA-025-17699/25/BM du 3 avril 2025, portant sur l'attribution de subventions inférieures à 23 000 euros au titre de l'exercice 2025 au titre de la politique intégrée pour l'égalité entre les femmes et les hommes, la Métropole soutient cette action à hauteur de 7 500 €. Cette participation représente 11.05 % du coût total prévisionnel de l'action (hors contributions volontaires).

Il est proposé d'approuver une convention annuelle d'objectifs relative à cette subvention spécifique.

Il est à noter que l'association ADIE bénéficie par ailleurs d'une subvention de la Métropole à hauteur de 78 000 € au titre de l'année 2025 sur des crédits relevant de la politique « Développement économique, innovation, attractivité territoriale », de la sous-politique « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et du programme « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et seront exécutés par le service gestionnaire « 4DDE ».

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
- La loi n°2023-623 du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique ;
- Le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°FBPA-042-15297/23/CM du 7 décembre 2023 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Métropole modifié ;
- La délibération n°FBPA-052-16586/24/BM du 10 octobre 2024 sur l'approbation de la nouvelle Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale ;
- La délibération n°FBPA-009-17026/24/CM du 5 décembre 2024 sur l'adoption du plan métropolitain en faveur de l'égalité femmes-hommes 2024-2026 ;
- La délibération ECOR-025-17760/25/BM du 3 avril 2025 portant sur l'Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) au titre de l'exercice 2025 - Approbation d'une convention - MGDIS n°9881 ;
- La délibération FBPA-025-17699/25/BM du 3 avril 2025 portant sur l'attribution de subventions inférieures à 23 000 euros au titre de l'exercice 2025 – politique intégrée pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole met en place une politique en faveur de l'égalité femmes-hommes selon une approche intégrée et est signataire de la Charte Européenne pour l'égalité des femmes et des hommes ;
- Que la politique intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes contribue au développement de projets et dispositifs métropolitains plus inclusifs et égalitaires.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention d'objectifs ci-annexée.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention ainsi que tout acte, document ou décisions y afférent.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Conseillère Déléguée
Handicap,
Lutte contre les discriminations et inégalités,
Conseil métropolitain des jeunes

Véronique MIQUELLY